CHESEAUX
s/Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 6 octobre 2020

Président : AUBERSON Thierry

Excusés : DECOTIGNIE Emma – FABBRI Alessandro – HUMBERT Joël – KÄHR Naïcha – MAUSLI Rodolphe – PRUDHOMME Catherine – RAUCH Sophie – SAUGY Eric – SCHIESS Isabelle

Absents : ARICO Gianni – BONZON André – MERCURI Salvatore – PACHE Jacques – PYTHON Bernard

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2020

1) Adoption de l'ordre du jour.
2) Communications du Président.
3) Communications de la Municipalité.
4) Informations régionales.
5) Préavis 49/2020 « Demande de crédit de construction pour un nouveau bâtiment scolaire au chemin de Derrière-la-Ville – DLV6 ».
6) Préavis 50/2020 « Demande de crédit d'étude pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie de bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot ».
7) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

M. Thierry Auberson, Président, salue le public présent, notamment M. Yann Glayre député du Grand Conseil.

En préambule, le Président rappelle les règles recommandées par le Canton en ce qui concerne les mesures liées à la situation sanitaire actuelle.

Le Président informe l'assemblée que la séance prévue le 3 novembre 2020 est annulée ; la prochaine rencontre est donc prévue pour le 15 décembre 2020.

M. Thierry Auberson, Président, indique avoir reçu la démission de M. Jean-Luc Matthey ; ce dernier prendra la parole en fin de séance ; il le remercie d'ores et déjà pour les années passées au sein du Conseil et du travail fourni.

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- ***L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.***

2) Communications du Président

Au vu des circonstances sanitaires actuelles, les différentes manifestations ayant été annulées, M. Thierry Auberson, Président, n'a pas eu à ce jour d'activités de représentation.

Le bureau a fonctionné le dimanche 27 septembre dernier pour le dépouillement des votations. Le taux de participation de la commune était de 63 % ; il communique les résultats pour la commune. Le Président remercie l'équipe qui a participé au dépouillement.

Le bureau s'est réuni à une reprise pour nommer deux commissions ad hoc.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, signale que M. Christian Franco, boursier, a subi une opération il y a trois semaines et qu'il est actuellement en convalescence jusqu'à la mi-octobre 2020. Le Syndic signale qu'en remplacement de M. Antonio Domingues qui va partir à la retraire, un nouveau collaborateur a été engagé ; il s'agit de M. Lionel Malison, qui a une formation de maçon, il a travaillé jusqu'ici auprès de la commune de Bex ; il commencera son service à Cheseaux au début de l'année prochaine.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, signale que les travaux de recouvrement à la rue des Pâquis vont prochainement débuter, avec la pose d'une couche de goudronnage dans le courant du mois de novembre 2020 ; la couche finale sera faite l'année prochaine.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale que les travaux relatifs à la pose de la paroi anti-bruit sont terminés. Toutefois, une correction doit être faite suite à une erreur de calcul du bureau d'ingénieur ; les frais y découlant seront à la charge de cette société.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale que la manifestation du SDNL prévue pour le 31 octobre prochain est d'ores et déjà annulée au vu des circonstances sanitaires actuelles.

4) Informations régionales

--

5) Préavis 49/2020 « Demande de crédit de construction pour un nouveau bâtiment scolaire au chemin de Derrière-la-Ville – DLV6 »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Stéphane Hauert fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 14'245'000.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire au chemin de Derrière-la-Ville DLV6, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, d'amortir cet investissement sur une durée de trente ans au maximum dès 2021 et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson demande au rapporteur de la commission des finances de faire lecture des conclusions de leur rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture des conclusions du rapport lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc, tout en précisant qu'elles ont été prises sur la base des considérations mentionnées et malgré les réserves émises

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion.

M. Emile Joyet rappelle à l'assemblée qu'il existe l'association qu'il a créée contre la 5G au sein de notre Commune ; cette association n'est pas contre le collège, mais contre la 5G ; personnellement il trouve que ce n'est pas normal de construire ce collège où une antenne 5G est prévue. La gestion des 5G est à son sens un acte commercial et politico-militaire ; c'est pourquoi tous les organes décisionnels sont mal placés pour refuser ces installations, seul le peuple peut faire bloc contre celles-ci. Il se tient à disposition des conseillères et conseillers qui le souhaiteraient.

Comme il n'y a pas de prise de position à cette entrée en matière et pas d'impact sur le préavis suivant, le Président ouvre la discussion sur le préavis.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, tient à préciser que ce préavis constitue la suite d'un crédit d'étude voté en juin 2019, ce qui a permis de contrôler la faisabilité du projet et de le développer jusqu'à la mise à l'enquête. Cette dernière est dès lors terminée et le permis de construire délivré. Le groupe de travail qui a étudié ce projet était composé d'un architecte, des ingénieurs, du syndic, deux doyens, du conseil municipal de Bournens en charge des écoles et elle-même. Ce projet est simple et privilégie la polyvalence des divers locaux. Une attention toute particulière a été apportée à la sécurisation de la ligne du LEB. Si ce préavis est accepté, la construction débutera en début 2021 et se terminera en août 2022.

M. Yves-Marie Hostettler émet le vœu que la Municipalité, seule mandataire, puisse tenir compte du commentaire émis par la commission des finances concernant la nature du sol sur lequel le bâtiment sera construit ; en exemple une salle de gymnastique pas très loin d'ici qui est toujours inutilisable pour des motifs de qualité du sol. De plus, il demande si ce projet impliquera des charges financières supplémentaires pour la commune qui ne pourront pas être répercutées sur l'entente intercommunale et est-ce que la Municipalité envisage de pérenniser cette entente sous la forme d'une association commune ou autre structure qui permettrait de garantir à long terme l'exploitation des locaux dédiés à l'instruction publique.

M. Louis Savary, Syndic, signale que le maître de l'ouvrage est au courant du problème survenu à Echallens dû notamment à la pression de l'eau sur le radier du bâtiment ; des précautions nécessaires ont donc été prises pour que ce genre de problème ne puisse se reproduire. Pour ce qui est des coûts ils seront en principe tous répercutés sur l'entente intercommunale. Il pourrait y avoir cependant des charges dues uniquement par la commune comme par exemple l'utilisation des locaux par des sociétés locales ; des discussions seront tenues avec les partenaires des autres municipalités pour en définir les parties prises en charge par l'entente intercommunale ou par la commune directement. La gestion de l'établissement scolaire de la Chamberonne se fait encore sous la forme de l'entente intercommunale, ce qui est moins lourd que sous la forme d'une association. Cela permet un meilleur contrôle par les conseils communaux et par les municipalités des quatre villages. Dans le cadre d'une association c'est le conseil qui prend les décisions et c'est un comité directeur qui les exécutent.

M. Antoine Müller est enthousiaste pour ce projet qui est une chance pour notre commune. Il regrette toutefois qu'il n'y ait pas eu davantage de réflexion sur la construction d'un éventuel passage sous voie au vu de la proximité du LEB. De plus, il suggère de prendre des dispositions lors de la distribution de salles pour penser à la problématique du bruit.

M. Emile Joyet signale qu'une remarque avait été faite à la Municipalité concernant la 5G et il souhaite émettre un vœu : « que la Municipalité veille à ce que les normes les plus strictes au point de vue des émissions électroniques sur ce collège soient respectées et aussi d'utiliser toutes les possibilités à disposition pour protéger les enfants ». Il signale qu'une lettre a été adressée dans ce sens à la Municipalité car une antenne 5G sur un collège fréquenté par 600 à 700 élèves n'est pas tolérable ; en effet, à ce jour personne n'a le recul nécessaire pour connaître tous les effets négatifs de ces ondes, tout comme l'utilisation de l'amiante il y a quarante ans.

M. Laurent Deschamps s'étonne de la petite surface prise en compte pour l'excavation ; de plus, sur les salles de classes du premier étage côté nord l'installation d'une terrasse serait pédagogiquement intéressante et ne coûterait pas trop cher.

M. Damien Wirths rejoint M. Antoine Müller et se dit également enthousiaste. Il est rare d'avoir l'occasion de développer de si grand projet et il souhaiterait pour le prochain que les habitants de la commune puissent être associés aux études préalables.

M. Sylvain Virédaz relève que le projet prévoit des panneaux photovoltaïques qui assureront une certaine autonomie énergétique au bâtiment ; n'y a-t-il pas une sous-estimation par rapport à l'utilisation prévue ?

M. Louis Savary, Syndic, intervient suite aux différentes interventions ci-dessus :

- La création d'un passage sous voie n'était effectivement pas une préoccupation principale même si le sujet a été abordé. La direction du LEB est prête à faire une étude pour un passage sous voie à la route de Morrens mais tout ne pourra être fait en même temps, notamment le financement. En effet, les infrastructures sont par moitié à la charge des communes et il aurait fallu en prévoir les coûts à l'avance pour les faire apparaître sur le budget.
- Pour ce qui est des nuisances sonores, il est fort probable que les triples vitrages sont suffisants durant les moments où il est nécessaire d'avoir moins de bruit. Il soulève toutefois que le bruit d'un train et moins dérangeant que celui d'une autoroute.
- En ce qui concerne le vœu relatif à la 5G émis par M. Emile Joyet, il rappelle ce qui a été répondu à l'association à savoir que la législation autorise un opérateur l'installation sans mise à l'enquête si les normes en vigueur ne sont pas dépassées au niveau cantonal. Toutefois, les communes peuvent demander une mise à l'enquête et la Municipalité s'engage à le faire pour que la population et l'association puissent s'exprimer sur ce sujet.
- La partie du sous-sol qui n'a pas été entièrement excavée se situe sous le réfectoire et de l'intégrer dans le projet n'aurait pas permis de gagner de la surface utilisable pour l'enseignement.
- L'installation d'une terrasse n'a pas été envisagée. Toutefois, les élèves qui souhaiteraient étudier à l'extérieur auront des possibilités notamment sous la partie couverte.
- En ce qui concerne le vœu émis par M. Damien Wirths concernant l'ouverture de l'étude au public, le Syndic tient à relever que pour d'autres projets la Municipalité a toujours organisé des concours d'architectes, comme la construction de la garderie et l'aménagement du centre du village. Pour ce projet la parcelle étant petite, la Municipalité a pensé qu'il y avait très peu de possibilité pour des conceptions de constructions différentes et a jugé que l'investissement d'un montant de CHF 300'000.00 pour un concours n'était pas nécessaire.
- Pour des raisons d'amortissement des installations, le choix a été fait d'installer des panneaux photovoltaïques suffisants pour l'autoconsommation.

M. Laurent Deschamps relève que la surface non excavée ne représente pas une petite partie et aurait pu se faire à moindre coût. En outre, il trouve dommage d'avoir choisi l'installation des panneaux photovoltaïques uniquement pour l'autoconsommation. Il regrette également le fait qu'il n'y ait pas de terrasse.

M. Emile Joyet trouve l'idée de l'excavation sur la surface totale intéressante car il n'y a jamais assez de place et de locaux ; cela ne coûte pas cher à la construction, une fois le bâtiment construit cela devient presque impossible. Tout terrain perdu de cette façon est un terrain mort, il aurait été bien de pouvoir excaver un maximum.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- ***Le préavis 49/2020 est accepté à la majorité, moins 3 abstentions.***

6) Préavis 50/2020 « Demande de crédit d'étude pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Damien Wirth fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'autoriser la Municipalité à engager les prestations nécessaires au développement du projet jusqu'à et y compris la procédure d'appel d'offres pour la réalisation du réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot, d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 pour financer les études y relatives, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleurs conditions du marché, d'amortir cet investissement sur une durée de dix ans au maximum dès 2021 et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale que l'origine de ce projet remonte en 2012. A l'époque, la Municipalité avait approché le Canton dans le but d'améliorer la capacité du contournement et ainsi limiter le trafic de transit au centre du village. Une partie du projet concerne la route de contournement avec ses giratoire de Mon Repos et Bel-Air. Ces infrastructures sont propriété du Canton et c'est donc lui qui prend les décisions relatives à ce tronçon et qui en assume les coûts. La partie communale du projet se limite à la voie bus sur la route de Genève et le cheminement mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot. Ces deux aménagements sont inscrits dans le PALM 2012 et bénéficieront d'un co-financement fédéral de 35 %. Leurs coûts d'exécutions à la charge de la commune sont devisés à environ CHF 1'800'000.00 et comprennent la réfection complète de la route de Genève entre l'arrêt de bus de Martheray et le giratoire de Mon Repos avec la création de la voie bus, l'élargissement des trottoirs et le chemin de mobilité douce.

M. Etienne Fleury, Municipal, précise que ces coûts feront l'objet d'un deuxième préavis. Ces aménagements permettront d'une part d'améliorer la progression des bus de la ligne 54 aux heures de pointe et d'autre part de garantir une traversée du contournement en site propre pour les piétons et les vélos. Cette traversée sera complétée par la liaison Mon Repos – Grand Pré prévue dans le cadre du PPA du Grand Pré et qui fera l'objet d'un préavis en temps voulu. Le crédit d'étude demandé par le présent préavis permettra s'il est accepté d'avancer dans la procédure jusqu'à l'obtention d'un permis de construire et une proposition d'adjudication pour les travaux d'exécution. Coordonné à la partie cantonale, c'est un pas vers la possible diminution du trafic de transit dans le village et l'amélioration des infrastructures des transports publics.

Mme Liliane Annen constate sur le plan au secteur 4 du projet, que l'élargissement se fera au nord alors que se trouve un pilier de fonds de la passerelle, lequel se situe à la limite de la route ; elle souhaiterait comprendre comment l'élargissement de la route pourra se faire.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale que ce pilier devra effectivement être déplacé, le coût de cette opération sera pris en charge par le Canton.

M. Jean-Dominique Decotignie souhaiterait émettre le vœu qu'au lieu de donner un projet ficelé non modifiable au conseil, des alternatives soient proposées. De plus, le montant étant important il espère que le travail sera fait correctement par le bureau d'étude.

Mme Martine Furrer est surprise de constater que la voie bus va chevaucher celle réservée aux véhicules juste avant le passage pour piétons et se demande si la dangerosité de ce passage a été étudiée.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale que ce n'est pas un réel chevauchement, la voie réservée aux véhicules se rabattra sur la voie de bus. Il est bon de rappeler que le bus a une cadence d'une fois pas heure et n'est pas permanent. La sécurité de ce passage a été étudiée ; une variante avec des feux de signalisation a été étudiée, mais pas retenue pour l'instant.

M. Damien Wirths revient sur la remarque de M. Jean-Dominique Decotignie et tient à relever que le montant de ce crédit était en deçà de l'obligation d'être soumis à l'étude d'un préavis. Il tient à souligner que la commission a apprécié d'avoir été consultée.

Mme Mélanie Treur relève que la voie de bus était ridiculement petite ; elle demande si un calcul a été fait pour savoir quel est le gain temps au vu de la petitesse de cette piste.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale qu'avec les améliorations des giratoires des gains de temps sont attendus. Mais effectivement le temps de gain est relativement faible ; toutefois, le Canton et les TL ont estimé que vu le réaménagement peut conséquent il était tout de même intéressant de faire cette amélioration.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote.

- ***Le préavis 50/2020 est accepté à la majorité moins une abstention.***

7) Divers et propositions individuelles

M. Walter Lanz constate que le Conseil vient d'approuver un crédit d'étude pour le réaménagement du contournement de Cheseaux et, en particulier, pour améliorer la fluidité du trafic sur la route cantonale en provenance de Crissier, ce qui confirme qu'il existe un problème de circulation sur le contournement et sur certaines routes d'accès, en tout cas aux heures de pointe. Cette situation provoque de forts désagréments pour les habitants du chemin Sous-le-Mont et en partie du chemin de Sorécot car des automobilistes peu scrupuleux passent allègrement par le chemin Sous-le-Mont pour rejoindre le village ou même la route de Sullens via le manège, afin de gagner quelques minutes, ceci souvent à des vitesses excessives et en dépit d'une interdiction de circuler sauf pour les bordiers. Personnellement, il trouve dommage que les anciens troncs d'arbre n'aient pas été remplacés par des obstacles plus volumineux et durables afin de couper le passage rectiligne. De plus, les places de parc existantes sur ce chemin pourraient également contribuer à cela pour autant qu'elles soient occupées ; il faudrait peut-être envisager de supprimer la limitation de parcage de 4 heures, afin d'inciter les visiteurs et certains habitants du quartier à parquer leurs voitures à cet endroit. M. Walter Lanz souhaiterait que la Municipalité se penche sérieusement sur ce problème afin de trouver une solution pour rendre le passage par le chemin Sous-le-Mont totalement inintéressant, voire impossible aux voitures non-autorisées. En attendant il faudrait absolument intensifier les contrôles par la gendarmerie.

M. Jean-Luc Matthey prend la parole pour dire au revoir. En effet, devant quitter officiellement la commune le 15 octobre 2020, de Gremaud il va devenir Tate-dzenoye ou lausannois pour parler en bon français. Avant de partir il souhaite dire qu'il a beaucoup apprécié le fait de participer au conseil communal, car contrairement à ce qui se passe dans d'autres assemblées il a trouvé une atmosphère sereine, un grand respect entre les membres malgré parfois des divergences d'opinion et une convivialité somme toute assez exceptionnelle dans un tel milieu. Que ce soit au conseil communal ou dans les commissions, il a trouvé un véritable esprit de famille fait de camaraderie et d'amitié réciproque. Pour tout cela il adresse du fond du cœur un tout grand merci.

M. Emile Joyet, au vu des circonstances sanitaires actuelles, souhaite faire une proposition pour aider les commerçants du village, car la situation est difficile et n'est pas prête de s'améliorer. Dans ce sens il propose la création d'un fond de CHF 80'000.00 honoré par la commune sur le modèle de la commune d'Echallens (https://www.aide-aux-entreprises.ch/echallens/acheter-un-bon). Cette somme représenterait le 20 % de participation communale alors que les citoyennes et citoyens s'acquitteraient des 80 % restants. Les commerçants et indépendants recevront le 100 % de leurs factures et c'est l'administration communale qui gère le système selon le modèle de la commune précitée. M. Emile Joyet donne quelques explications sur le fonctionnement du système et signale que la commune d'Echallens serait d'accord de présenter la plateforme mise en place au sein de leur administration. Avec cette solution, il y aurait trois gagnants, les commerçants qui vont voir les citoyens de Cheseaux revenir sur la commune, les habitants qui gagent 20 % de réduction et la commune qui participe à la reprise des affaires pour les indépendants de notre village. Il souhaiterait une prise de position ce soir car la situation est urgente.

Mme Viviane Jomini signale que si l'importance de notre place de jeux était mise en doute il est clair que ces six derniers mois ont permis de prouver son utilité. Autant pour ce que l'on attend d'une place de jeux au premier abord, c'est-à-dire pour que les enfants s'amusent que pour d'autres raisons. Un aspect qui lui tient particulièrement à cœur d'une place de jeux est le côté socialisation entre parents. C'est en effet encore plus difficile ces temps de faire des nouvelles connaissances, alors que c'est important pour que le village ne se transforme pas en cité dortoir. Tout cela pour motiver l'importance d'une place de jeux où il est bon de passer un peu de temps. La commission ad hoc qui avait étudié ce projet avait expressément demandé de l'ombre ; les bancs qui étaient prévus n'ont pas encore été exposés pour favoriser les rencontres. Pour le moment cela ressemble plus singulièrement à des plots de bétons et c'est dommage. Le point d'eau n'est pas conçu pour les personnes à mobilité réduite, ni pour les petits enfants que les parents doivent porter pour qu'ils puissent boire. Elle demande donc que cette place de jeux soit terminée au plus vite dans le respect de ce qui avait été projeté. Elle y ajouterait un vœu personnel, celui d'avoir la possibilité pour les enfants de se servir de l'eau pour jouer avec le sable, éventuellement pour remplir en été le pistolet à eau ailleurs que dans les fontaines au bord de la route. Une pompe type « vache à eau » qui existe dans beaucoup de places de jeux serait une bonne idée. Dans la séance de la commission de la place de jeux du Marais il avait été évoqué le fait d'avoir à disposition des engins pour les plus grands pour des tourniques ou des anneaux ; il avait été répondu que cela serait plus prévu pour la place de jeux de la gare et qu'une réfection y était prévue ; qu'en est-il ? est-ce que l'ombre sera enfin prévue à ce moment-là ?

M. Antoine Müller intervient pour plusieurs points :

- Il salue M. Jean-Luc Matthey et le remercie pour ses débats.
- Concernant la proposition de M. Emile Joyet, il la soutient sur le fonds et la forme et pense qu'elle mérite d'être étudiée. Le principe proposé permettra d'aller au plus vite. Toutefois, il est bon de préciser qu'il faut faire en sorte de bien délimiter cette aide, car lors de la distribution d'argent il est important d'être attentif et mettre des limites et de bien cadrer les choses ; il fait confiance à la Municipalité pour le faire.
- La proposition de M. Damien Wirths demandant plus de participation des habitants c'est ce qu'on appelle la démocratie participative qui consiste à impliquer des citoyens et pas uniquement des élus en amont des projets, ceci pour avoir des impulsions de la part des citoyens qui ne sont pas impliqué politiquement ; au vu de l'évolution de notre commune cela pourrait être envisagé par notre Municipalité, cela peut être une idée pour les gros projets et cela peut désamorcer certains conflits.

M. Antoine Müller constate que les filets vers les terrains de basket Derriere-la-Ville sont plus bas du côté de la gare et il demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de les rehausser afin d'éviter que les ballons ne se retrouvent sur les voies. De plus, concernant la gare du LEB il y a deux écrans permettant de consultant les horaires des trains mais aucun du côté Derrière-la-Ville, ce qui oblige les usagers venant de ce quartier de devoir se rendre de l'autre côté pour les consulter. Cela aurait plus d'impact si la Municipalité faisait une demande à la direction du LEB pour ajouter un écran.

M. Raoul Thonney soutient l'intervention de M. Walter Lanz pour la circulation au chemin de Sous le Mont, car il y a souvent un va et vient terrible et il arrive que des automobilistes fassent demi-tour dans sa cour lorsqu'il y a des contrôles de la gendarmerie afin de les éviter.

Le Président revient à la proposition de M. Emile Joyet et précise qu'un vote officiel ne peut pas être fait, mais simplement sous forme de sondage pour donner une idée à la Municipalité de la position du Conseil.

- ***Les membres du Conseil seraient favorables à la proposition de M. Emile Joyet à une très forte majorité, avec 2 avis contraires et 6 abstentions.***

M. Louis Savary, Syndic, précise que la Municipalité est bien consciente que des entreprises du village sont en difficulté au vu des circonstances sanitaires. Actuellement, des restrictions sanitaires sont toujours en vigueur et l'activité économique n'est pas revenue à la normal. Il signale que de ce fait la Municipalité serait favorable à ce projet. La Municipalité propose d'intégrer ce projet au budget 2021 et le Conseil pourra alors se prononcer à ce moment-là. Concernant la remarque de M. Antoine Muller sur la délimitation des entreprises qui pourraient s'inscrire, le Syndic précise que les entreprises intéressées devront s'inscrire sur la plateforme Internet et elles devront d'abord certifier qu'elles ont des difficultés financières dues à la situation actuelle ; la Municipalité devra ensuite prendre position et pourra toujours demander des informations supplémentaires. Avec ce moyen il est possible de limiter cette action aux entreprises qui ont subi de grands préjudices. Le sondage fait ce soir permet à la Municipalité d'aller de l'avant et d'intégrer ce projet au budget.

Mme Christiane Rihs faisant suite à l'intervention de Mme Viviane Jomini demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'intégrer des engins de sports dans une place de jeux au village.

Mme Liliane Annen précise être pour aider les entreprises qui en ont besoin, par contre il serait bien aisé de contrôler les entreprises qui feront appel à ce fonds, en leur demandant le chiffre d'affaires de l'année dernière à la même période par exemple.

M. Laurent Deschamps a lu au pilier que la Coop a mis à l'enquête des rénovations, mais en même temps des rumeurs circulent qu'elle va fermer.

M. Louis Savary, Syndic, confirme qu'à mi-janvier 2021 la Coop va être fermer pour trois à quatre mois pour les rénovations qui sont actuellement mises à l'enquête.

M. Emile Joyet remercie toutes les personnes qui soutiennent son idée et il est vrai que la Municipalité devra surveiller, par exemple les salons de coiffure étaient fermés il faut les aider et il est clair que Kudelski n'a pas besoin d'aide.

Mme Martine Lob, Municipale, pour répondre au vœu de M. Antoine Muller concernant la gare du LEB précise qu'elle a eu un contact avec le responsable du LEB ; concernant le problème du côté de la Plantaz une solution est actuellement à l'étude.

Thierry Auberson
Président du Conseil

CONSEIL COMMUNAL CHESEAUX / LAUSANNE

Patricia Alvarez
Secrétaire du Conseil

Séance levée à 22 :05
Cheseaux, le 11 octobre 2020

Prochaine séance :
Mardi 15 décembre 2020